

Certification professionnelle : les partenaires sociaux prennent l'initiative, éclairent les enjeux et ouvrent le débat

Le Copanef a organisé une journée nationale sur la certification professionnelle qui a rassemblé 400 participants ce vendredi 20 octobre à Paris. Tous les acteurs paritaires et institutionnels, comme les experts de la certification professionnelle, ont répondu présent.

La contribution majeure des partenaires sociaux

Le premier enjeu des certifications professionnelles se pose en termes de reconnaissance sociale, d'insertion professionnelle et de sécurisation des parcours. C'est pourquoi la contribution des partenaires sociaux à leur construction est incontournable, qu'ils agissent au sein des Commissions professionnelles consultatives (CPC) des ministères certificateurs ou qu'ils élaborent eux-mêmes les certifications correspondant aux besoins de l'économie. Les initiatives qu'ils ont prises en ce sens ont fait l'objet de présentations pédagogiques, de vidéos, de retours d'expériences et de remises de certificats tout au long de la journée.

Historiquement, ce sont les branches professionnelles qui se sont emparées de ces enjeux autour des **Certificats de qualification professionnelle (CQP)** puis des **Certificats de qualification professionnelle interbranches (CQPI)**.

Plus récemment, le Copanef a élaboré la première certification interprofessionnelle autour du socle des connaissances et des compétences professionnelles : le **certificat CléA**, dont la pertinence n'est plus à démontrer.

Le Copanef a alors estimé nécessaire de capitaliser ce travail autour d'une **Charte paritaire de la certification professionnelle**, adoptée le 24 mai 2016, qui clarifie les notions fondamentales (définitions, référentiels, blocs de compétences, VAE...) de ces « repères majeurs participant à une amélioration du signalement des compétences ».

C'est enfin autour des compétences transverses que le Copanef a initié l'élaboration de **Certificats de compétences professionnelles interbranches (CCPI)**, dont la charte a été officiellement lancée lors de cette journée.

C'est d'ailleurs dans cette dynamique qu'a été annoncée la création, conjointe à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP du ministère du Travail), d'une nouvelle certification sur les usages fondamentaux du numérique dans l'environnement professionnel. Elle entrera en vigueur début 2018 pour accompagner tous les actifs face à la transition numérique.

Faire converger les pratiques pour mieux sécuriser les parcours

Cette volonté d'approche partagée des enjeux et de convergence des pratiques a été au cœur de l'ambition de cette journée. Les passerelles entre les **CQP** et les diplômes de l'Education nationale comme les **titres** du ministère du Travail, et le maillon essentiel des **blocs de compétences** qui permet cette transversalité, ont structuré les débats.

Deux tables rondes se sont ainsi tenues, permettant de **croiser les regards** avec la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), le Conseil national éducation-économie (CNEE) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE), d'une part, la DGEFP (ministère du Travail), la DGESCO (ministère de l'Education nationale) et France-Stratégie, d'autre part.

A la veille des réformes relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle annoncées par le président de la République, le Copanef a souhaité **éclairer les enjeux** de la certification professionnelle. Le Bureau du Copanef, réuni le 24 octobre 2017, se félicite de la réussite de cette journée qui montre la capacité des partenaires sociaux à créer les dynamiques permettant de relever ces défis.

Les propositions concrètes du Copanef

- Favoriser la convergence de principes méthodologiques qui améliorent la lisibilité du système, en particulier les modalités d'écriture des référentiels ;
- Développer une ingénierie de qualité en la matière (référentiels, méthodes et outils d'évaluation, rôle des jurys...) par un appui aux acteurs ;
- Inscrire les certifications professionnelles dans une logique de parcours : évaluation, parcours formels ou informels, reconnaissance par « repères » multiples, en particulier au bénéfice des plus fragilisés.

A propos du Copanef :

Le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) est constitué des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. Le Copanef définit les orientations politiques des partenaires sociaux en matière de formation et d'emploi. Il assure leur suivi et leur coordination avec les politiques menées par les autres acteurs.

Contact presse

Caroline AMOROSINI - 06 78 44 75 10 - camorosini@oconnection.fr
Anne-Marie BOYVAULT - 06 89 28 42 29 - amboyvault@oconnection.fr